

XVI^e COLLOQUE DE L'ADDES (7 JUIN 2001)

Allocution d'ouverture

par Philippe Kaminski (*)

(*) Philippe Kaminski est vice-président de l'AddeS.

Nous voici réunis une nouvelle fois à l'occasion du colloque de l'AddeS. [...] Dans notre champ d'étude, l'événement marquant de cette année 2001 aura été, bien sûr, le centenaire de la loi sur les associations, et nous nous sommes volontiers pliés aux sollicitations du calendrier : nos trois communications d'aujourd'hui ne porteront que sur les associations, et notre colloque a été labellisé par la Mission du centenaire. Mais que nos amis intéressés par les mutuelles et les coopératives soient rassurés : celles-ci retrouveront toute leur place dans nos rendez-vous des prochaines années. Nous restons très attachés à l'unité et à la transversalité de l'économie sociale.

[...] En arrière-plan de notre colloque, de notre prix, dans les coulisses, il y a le travail de l'AddeS, qui est original à maints égards. Ceux qui sont habitués à nos colloques savent qu'il y a peu de lieux où une aussi large place soit consacrée au débat avec la salle, peu de lieux où le texte complet des communications soit distribué en séance ; mais combien savent que ces textes ont été le fruit d'une élaboration collective, qu'ils sont en chantier depuis plusieurs mois, que nombre de versions intermédiaires ont été discutées, disséquées, controversées, au cours d'un cycle de réunions de travail qui dure toute l'année ?

[...] L'AddeS, nous l'avons maintes fois dit mais il est nécessaire de le rappeler, n'est pas un producteur de chiffres ni un organisme de recherche ; nous n'avons pas de clients, pas de contrats, nous n'avons aucune activité marchande et nous n'entendons pas en avoir. L'AddeS, c'est une association, libre et indépendante, dont l'objet social est la promotion et la diffusion de la connaissance en économie sociale, et qui depuis sa création s'efforce de faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils daignent mieux prendre en compte ce secteur dans les programmes statistiques. C'est à l'administration de produire les chiffres ; des associations telles que la nôtre ne peuvent être que la mouche du coche. A l'AddeS, nous n'avons pas de doctrine ; chacun affirme ses convictions, et nos débats sont volontiers animés et contradictoires. Je pense cependant que les animateurs de l'AddeS se retrouvent sur deux postulats fondateurs :

- l'existence de traits communs, transversaux, à toutes les familles de l'économie sociale, qui lui donnent sa cohérence et justifient qu'elle soit désignée, étudiée et mesurée dans sa globalité ;
- la nécessité pour l'économie sociale de savoir se compter et se décrire avec toute l'objectivité scientifique voulue, condition indispensable pour être pleinement reconnue et affermie dans son identité spécifique.

Certes, tout n'est pas dans la connaissance, et en tant que statisticiens, chercheurs, économistes ou historiens, nous devons rester modestes et lucides face aux limites de notre art. Mais nous affirmons que sans connaissance il n'est pas de capacité réelle de croître, d'attirer ou de se défendre contre les agressions, que celles-ci proviennent de la fiscalité, de la mondialisation ou de la contagion du modèle libéral dominant.

Or, malgré nos efforts inlassables, mais nous ne sommes que des bénévoles et nous ne pouvons tout faire par nous-mêmes, les progrès de la connaissance officielle en économie sociale ne sautent pas aux yeux. Le centenaire aura donné lieu à de multiples manifestations, mais les préoccupations statistiques en sont étrangement absentes. Et cependant, chacun répète à l'envi que le monde associatif est plein de vie, qu'il se développe, qu'il crée des emplois, qu'il tient une place essentielle dans la cité. Comment comprendre cette apparente contradiction ? Peut-on être reconnu sans être connu ? Peut-on compter dans la société sans savoir se compter ? Notre postulat fondateur serait-il mis en échec ? Tout provient, me semble-t-il, de l'ambiguïté même du mot « associations », qui ne représente pas la même chose, tant s'en faut, pour tous ceux qui l'utilisent. Il y a, d'une part, un ensemble de fonctions économiques, sociales, relationnelles, caritatives, qui sont en France, pour des raisons historiques ou de simple commodité juridique, majoritairement (mais pas exclusivement) exercées par des organismes à statut associatif. Et il y a, d'autre part, la manière dont fonctionnent ces organismes, les finalités qu'ils poursuivent, l'utilisation de leurs résultats. Et selon les situations, on jugera qu'ils relèvent plutôt de l'économie privée capitaliste, ou plutôt de l'économie publique, ou plutôt de l'économie sociale. Les frontières, nous le savons bien, sont floues et sujettes à controverses. Mais cela ne fait justement que renforcer le besoin de connaissance objective. Pour comprendre, il faut au préalable savoir décrire, analyser, mesurer, tracer des limites entre catégories différentes. Tant que l'on n'y sera pas parvenu, les ambiguïtés persisteront et personne ne parlera de la même chose. Prenons deux exemples. Le ministère du Travail (j'emploie à dessein des anciennes appellations) gère à l'unité près toutes les formes d'emplois aidés, et il en est de nombreuses. Celles-ci constituent dans l'esprit du public l'apanage réservé des associations ; il y a des raisons à cela, mais toute généralisation serait hâtive et tendancieuse. Or ce même ministère est incapable de distinguer les associations des autres catégories d'employeurs de salariés aidés, simplement parce que cela n'a pour lui aucune importance. De son côté, le ministère de la Santé gère un répertoire des établissements sanitaires et sociaux. Il les connaît dans leurs moindres détails, y compris bien sûr leurs budgets. Beaucoup sont des associations ; mais il ne sait pas lesquels, et là n'est pas sa préoccupation. On n'a donc pas de statistique sur les associations par ce canal, bien que le secteur sanitaire et social compte pour quelque 60 % de l'emploi associatif, ce qui confère d'ailleurs parfois aux débats un caractère sur-réaliste, dès lors que les gros bataillons de travailleurs sociaux, d'aides soignantes, d'éducateurs spécialisés ou d'infirmières psychiatriques sont mis au crédit de la « vitalité du tissu associatif de proximité » ou de sa « capacité à créer de nouvelles formes d'emploi ».

Il est clair que, partout ou presque, c'est l'activité ou la fonction sociale qui retient l'attention, qui fait l'objet d'efforts de connaissance, alors que l'association qui en est la forme juridique la plus fréquente n'est qu'un mot, un mot-valise bien commode dont on fait un usage incantatoire. Quant à la multiplication des associations, n'est-ce pas tout simplement le reflet de la croissance du périmètre institutionnel, très protégé, stimulé, aidé, où elles vivent et agissent, et où il n'y a pratiquement qu'elles pour vivre et agir ? Les phénomènes qualifiés d'explosion associative datent des années 70 et sont dus à des causes diverses que tout le monde connaît : besoins sociaux liés aux évolutions du travail, de la famille, de l'habitat ; apparition du chômage, de l'exclusion et de la pauvreté ; changements dans les modes de vie, les structures démographiques, montée de l'individualisme ; retrait de l'Etat, croissance forte des effectifs techniques au sein des instances locales ou territoriales ; enfin, encouragement direct, mimétisme, offre de services tels que conseils à la création et à la gestion, mise à disposition de locaux, maisons des associations... Là où dans un bourg il n'y avait naguère que le comité des fêtes, une AFR, les chasseurs et les pêcheurs, les anciens combattants et la paroisse, il existe maintenant des dizaines d'associations, de multiples relations contractuelles, un foisonnement de sigles et de raisons sociales. Qui n'est pas membre d'un bureau d'association ? L'exception, c'est de ne pas en être. L'association est devenue une forme obligée de la vie sociale, c'est ainsi, et les législateurs de 1901 n'y sont pour rien. Mais lorsqu'on parle d'économie sociale, il est nécessaire de clarifier les choses ; toutes les associations ne sont pas concernées au même titre.

Parlons d'abord de l'économie. Il est vraisemblable que les récentes dispositions fiscales pousseront un certain nombre de structures associatives soit à se transformer en sociétés de capitaux, soit à filialiser sous cette forme la partie marchande de leur activité. On a déjà observé ce genre de mouvement dans le sport professionnel depuis la création des SAOS ; d'autres secteurs ne manqueront pas de suivre, et cela se traduira mécaniquement par une diminution de l'emploi associatif. Il ne faudra ni s'en plaindre ni s'en réjouir, mais savoir décrire et expliquer ces mouvements.

Personnellement, c'est un autre type de sortie du champ associatif que j'appelle de mes vœux : la sortie vers le haut, c'est-à-dire vers plus de social dans l'économie, pour tout dire plus d'économie sociale ; je veux parler de la transformation d'associations en coopératives. Les associations dont les activités sont tournées vers le service de leurs membres y trouveront en effet un cadre bien plus solide et plus responsabilisant pour se développer et se pérenniser tout en renforçant leurs valeurs de solidarité et de participation. C'est dire combien je considère que l'association, forme juridique légère et imprécise qui permet toutes les adaptations, n'est pas une fin en soi, un univers clos, mais qu'en revanche elle trouve toute sa signification au sein de l'économie sociale, dont elle constitue en quelque sorte la première marche. A la lumière de ces considérations, qui n'engagent que moi-même, je déclare ouvert le XVI^e colloque de l'Addes et je vous souhaite une excellente après-midi. ●